

Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR 3003 Berne

Par courrier électronique : bela.filep@seco.admin.ch

Paudex, le 20 septembre 2022 PGB

Consultation fédérale : modification de la loi sur la politique régionale

Monsieur le Conseiller fédéral.

Nous avons pris connaissance du projet de modification mentionné en titre, mis en consultation par vos soins. Par la présente, nous vous communiquons notre position.

Contenu du projet :

Le projet en question s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR). La modification proposée vise à permettre de soutenir certaines infrastructures non seulement à travers des prêts, comme la loi le prévoit déjà, mais aussi, cas échéant, par des contributions à fonds perdus. Cette possibilité serait réservée à des petites infrastructures qui ne génèrent que peu de flux de trésorerie directs pour le porteur de projet, mais qui ont néanmoins de l'importance pour l'économie régionale et peuvent être utilisées par d'autres acteurs économiques.

Le montant maximal et les critères d'octroi seront fixés par le Conseil fédéral ; selon le rapport explicatif, les contributions à fonds perdus seront limitées à 50'000 CHF par projet. Le financement s'effectuera dans le cadre des montants alloués au Fonds de développement régional pour chaque période pluriannuelle de huit ans ; le budget de la Confédération ne sera pas affecté.

Appréciation :

L'objectif de soutenir de petites infrastructures utiles au développement de l'économie régionale nous apparaît pertinent. Il nous semble a priori préférable que ce soutien soit accordé sous la forme de prêts, afin de préserver au mieux les finances publiques. Cependant, nous comprenons que certaines infrastructures ne peuvent s'inscrire dans cette logique et qu'il faille dès lors aussi envisager des contributions à fonds perdu. Nous apprécions le fait que ces contributions soient limitées à des montants relativement modestes et financées dans le cadre des budgets disponibles pour la politique régionale.

Sur la base de ce qui précède, la modification proposée nous paraît acceptable.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Centre Patronal

_ .

Route du Lac 2 1094 Paudex Case postale 1215 1001 Lausanne T +41 58 796 33 00 F +41 58 796 33 11 info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14 Postfach 3001 Bern T +41 58 796 99 09 F +41 58 796 99 03 cpbern@centrepatronal.ch Pierre-Gabriel Bieri